

Le 8 septembre 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge le huitième jour du mois de septembre 2020 à 19h30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreault, Jean-Pierre Morlot, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Le maire ouvre la séance à 19h30.

127-20

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

128-20

Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020

Proposé par Micheline Dufour

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU :

Que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h55.

La directrice générale dépose le rapport financier mensuel du mois d'août 2020.

129-20

Comptes à payer

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU que le paiement des comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (juillet) payé	4 339,57
Cotisations employeur provinciales (juillet) payé	1 375,57
Élus payé	2 597,27
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	9 931,00
Pompiers payé	4 570,27
Serge Harbec (Achat combinaison de travail, inscription cours en sécurité) payé	408,15
Réjean Lemaire (remboursement filière, papiers, chemises suspendues et cartouche encre) payé	390,21
Carole Lemaire (remboursement 1 trousse premiers soins Trauma+ produits prérimés à renouveler) payé	199,62
Suzanne Marcoux (plateforme zoom septembre)	23,00
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,49
Hydro-Québec (éclairage public) payé	273,85
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	302,47
Hydro-Québec (caserne) payé	213,23
Hydro-Québec (2 postes de pompage) payé	201,44
Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	28,97
Vidéotron(caserne) payé	82,46
Télébec (site de traitement) payé	86,24
Vidéotron (Hotel de Ville et postes de pompage) payé	213,49
Marché Gendreault (essence SSI, essence voirie)	885,47
Sani-Éco (recyclage 4,22 T)	339,64
RIGMRBM (déchêts : 10,11 T, compost 7,42 T)	1 348,85
Sylvestre Leblond et ass. (évaluation de la zone blanche)	1 724,63
André Paris inc.(fauchage bords de chemins 2ème coupe)	1 538,37
Fernand Tougas (entretien véhicules service incendie, remplacement lumières pick up)	130,50

Orizon Mobile (Batterie pour radio du service incendie)	36,22
Purolator (frais de transport fourniture SSI)	17,60
Concassage Méthé (Pierres 3/4 net rang St-Edouard 2,47 T, 0-1/2 accotements 2,61 T)	57,65
Petite caisse (2 rouleaux timbres, envois recommandés) payé	316,00
Les Éditions juridiques FD (mise à jour code civil)	108,15
Poste Canada (2 courriers du quartier)	76,67
Communication plus (temps d'antenne SSI - 2 mois)	174,76
Pagenet du Canada inc.(pagettes service incendie)	62,69
Vox avocates (Honoraires pour dossier vente pour taxes)	1 346,97
L'Homme & fils (peinture entretien barrage, entretien enseigne et réparations bancs de parcs)	828,26
Armand Duhamel et Fils (pruches cabanon CDS / remboursé)	98,65
Copicom (contrat photocopieur, copies couleurs 3 mois)	305,96
John Deere Financial (peinture pour tracteur voirie)	49,11
Jean-Guy Rousselle (service excavation rang St-Edouard)	140,00
Maryse Lorrain pharmacienne (Achat masques et visières protectrices)	114,90
Papeterie Coupal (papier 8,5x14, agrafeuse)	121,85
Marquage et Traçage du Québec (lignage de rues 2020)	6 551,47
Groupe Guérin (location ultra violet / 3 mois)	158,63
Mécanique Laco inc. (frein abs et lumières arrières SSI, réparation poignée porte pick up voirie)	470,75
Isotech instrumentation (nettoyage et réparations habits pompier)	86,23
Groupe Environex inc. (analyses eaux usées 1 mois)	57,49
Aquatech (Exploitation du site de traitement août 2020)	1 575,16
Ville de Bedford (19 inscriptions camp de jour / remboursement de 4210,57 à venir Emploi d'été Canada)	7 625,00
Ville de Bedford (Collecte matières résiduelles et collecte du verre)	5 132,95
Centre Mécanique Laverdière (Remplacement vitre tracteur, isolant poignées, roue pneus et couteaux)	1 914,58
Les emballages Caroussel (produits entretien, papier essuie-mains, sacs poubelles / salle comm.)	100,13
Thibault & Associés-L' Arsenal (test NFPA autopompe+test de route + test pompes)	1 115,26
Toilettes portatives Sanibert (location 2 toilettes sèches)	298,94
Pièces d'Auto Bedford (Pièces entretien véhicules service incendie)	109,00
Yvon Landry (réparation du jack remorque, arrosage fleurs)	91,98
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	740,10
	61 106,87

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées au budget 2020.

ADOPTÉ

130-20

Adoption finale du projet de règlement no 434-20 zonage concernant les activités minières

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 2 mars 2020 et que le projet de règlement no 434-20 a été déposé à cette même séance;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie du projet de règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Considérant que le conseil municipal a tenue une assemblée publique de consultation, le 6 août 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement final numéro 434-20 modifiant le règlement de zonage numéro 315-08, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

De faire parvenir copie conforme dudit règlement à la MRC Brome Missisquoi.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

131-20 Adoption finale du projet de règlement no 436-20 zonage concernant les activités minières

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 2 mars 2020 et que le projet de règlement no 436-20 a été déposé à cette même séance;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie du projet de règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 6 août 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par Ginette Simard Gendreau

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement final numéro 436-20 modifiant le règlement numéro 314-08 intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

De faire parvenir copie conforme dudit règlement à la MRC Brome Missisquoi.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

132-20 Adoption finale du projet du règlement no 437-20 concernant les maisons d'invités

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement no 437-20 a été déposé à cette même séance;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie du projet de règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 6 août 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Robert Gaboriaux

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement final numéro 437-20 modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 sur le zonage, afin d'ajouter des normes relatives aux maisons d'invités.

De faire parvenir copie conforme dudit règlement à la MRC Brome Missisquoi.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

133-20 Modification du contrat de traitement des matières recyclables / Demande d'autorisation à la Ministre des affaires municipales et de l'Habitation

Considérant que l'industrie du recyclage au Québec vit présentement une crise sans précédent;

Considérant que les marchés internationaux se ferment et sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des matières recyclables transmises;

Considérant qu'au Québec, cette situation se répercute notamment par une augmentation importante des coûts pour les municipalités, une diminution de l'offre de services, et même, dans certains cas, par la fermeture de centres de tri;

Considérant le caractère imprévisible de la situation actuelle en rapport avec les conditions initiales au moment de contracter;

Considérant l'urgence de convenir d'une solution entre les parties, notamment en ce que le traitement des matières recyclables est un service essentiel aux citoyens;

Considérant la nécessité de revoir et de mettre à jour certains éléments du contrat entre les parties, afin de s'adapter à la situation, et pour pouvoir assurer la qualité du service et la réalisation des objectifs de récupération;

Considérant qu'en fonction de la loi et des règles internes sur la gestion contractuelle de la municipalité, cette modification doit faire l'objet d'une autorisation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1

En conséquence,
Il est proposé par Jean-Pierre Morlot
Appuyé par Micheline Dufour
ET RÉSOLU :

D'approuver l'argumentaire déposé séance tenante et d'autoriser sa signature par la directrice générale ainsi que le dépôt de cette demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 visant à obtenir l'autorisation de modifier le contrat de traitement des matières recyclables entre la municipalité et Sani-Éco inc.

Conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, d'approuver la modification de l'entente de traitement des matières recyclables entre la municipalité et Sani-Éco inc. en fonction de l'addenda présenté séance tenante.

Conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, d'autoriser la signature de cet addenda par le maire, ainsi que par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, d'autoriser le paiement du montant forfaitaire prévu à l'addenda à Sani-Éco inc. à titre d'indemnité pour excédents de rejets entre le 1^{er} janvier 2020 et la date d'autorisation de l'addenda par la ministre.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

*** ADOPTÉ***

134-20

Déneigement et entretien d'hiver des chemins municipaux 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 / Octroi du contrat

Considérant que la municipalité a été en appel d'offres public sur SEAO pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité et que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 31 août 2020;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre au montant de 232 912.97 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Carole Dansereau
Appuyé par Ginette Simard Gendreau
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accorde le contrat de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, le tout tel que décrit dans le devis d'appel d'offres 2020-03, au seul soumissionnaire conforme soit à la compagnie Transport Hanigan inc. pour un montant de 232 912.97\$ plus les taxes applicables;

L'entrepreneur fournit les abrasifs et/ou les fondants, le sable ne doit pas être utilisé.

Cette résolution et tous les documents d'appel d'offres 2020-03 font partie intégrante du contrat liant les deux parties.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

135-20

Réparation du pick up de la voirie

Proposé par Ginette Simard Gendreault

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise les réparations du pick up de la voirie, selon la soumission de Mécanique Laco, au montant de 1 270.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

136-20

Soumission de réparation de l'autopompe du service incendie

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise les réparations de l'autopompe du service incendie selon la soumission no 9227 de Thibault et associés, au montant de 4 231.40 \$ plus les taxes applicables.

De prévoir les frais de déplacement du personnel incendie pour le transport du l'autopompe à Drummondville

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

137-20

Embauche d'un nouveau pompier bénévole volontaire

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de Jean-luc Maurice comme pompier bénévole volontaire selon les recommandations du directeur du service incendie.

Le salaire horaire de ce poste est déterminé chaque année par résolution en même temps que tous les autres postes.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

138-20

Autorisation de dépense pour le service incendie

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU :

D'autoriser au service incendie l'achat de deux paires de botte et ce au montant de 760\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense

139-20

Mandat à la SPA des Cantons

Considérant les récents changements dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application;

Considérant les lourdes responsabilités des municipalités en matière de contrôle des chiens et l'importance que toutes les municipalités du territoire de la MRC disposent de la couverture d'un contrôleur animalier pour leur territoire, telle la SPA des Cantons;

Il est proposé par Carole Dansereau
Appuyé par Micheline Dufour
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge mandate un contrôleur animalier, tel que la SPA des Cantons pour le contrôle des animaux sur son territoire et ce sur appel seulement, pour certaines situations jugées essentielles et certains besoins spécifiques.

De voir à prendre une entente de service avec la SPA des Cantons.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

La levée de l'assemblée est demandée par Micheline Dufour à 20:25.

Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Tétreault
Maire

Suzanne Marcoux
Secrétaire-trésorière